

PRESENTATION SIMPLIFIEE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a voté la création du budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA

En 2024, il est prévu d'inscrire au budget, outre la reprise du déficit global 2023 (985 387.91 €) les crédits permettant :

- le paiement des frais de notaire relatifs à l'acquisition du terrain (4 900 €);
- un complément de travaux de 52 400 € (raccordement fibre optique / travaux électriques / Enveloppe pour des travaux imprévus) ;
- une enveloppe pour d'éventuels frais annexes (5 100 €)
- le paiement des frais financiers en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie (5 000 €);
- la constatation des stocks.

Ces dépenses seront financées par la cession des lots 1 914 000 € (lots construction libre - La cession à l'Office d'HLM a été prise en compte dans les restes à réaliser 2023 = 619 740 € HT).

Le budget s'équilibre par le versement de l'excédent prévisionnel au budget principal soit 861 200 €.